



CAHIER D'ACTEUR

BRANCHÉ SUR DEMAIN : 04.09.2025
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT 14.01.2026

N°7 | Novembre 2025



Tenerdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes. Il fédère entreprises, laboratoires et acteurs publics pour accélérer l'innovation et le déploiement de solutions bas carbone. Association à but non lucratif, le pôle accompagne ses membres dans le montage de projets, la croissance industrielle et le développement business.

Contact : Tenerdis

Polytec – 19 rue des Berges
CS 90064
38024 Grenoble Cedex 1
T +33 6 46 30 33 51
Site Internet : www.tenerdis.fr

Le point de vue De Tenerdis

EN BREF.

Tenerdis salue la démarche de RTE autour du Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR), un outil essentiel pour assurer la transition énergétique et soutenir la réindustrialisation. Dans une région comme Auvergne-Rhône-Alpes, fortement industrialisée, la disponibilité d'une électricité bas-carbone, fiable et compétitive conditionne l'attractivité économique et la capacité d'innovation.

Le pôle identifie trois enjeux majeurs pour renforcer l'adéquation entre l'évolution du réseau et les besoins du tissu industriel :

- accompagner l'intégration croissante des productions renouvelables et des solutions de flexibilité ;
- sécuriser et anticiper les raccordements, en particulier dans les zones stratégiques accueillant de nouveaux projets industriels ;
- soutenir les filières régionales qui contribuent à la modernisation du système électrique.

Un réseau électrique robuste, modulable et anticipateur constitue un levier indispensable pour garantir la souveraineté énergétique et industrielle et placer la France sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone à l'horizon 2050.



TITRE

Le pôle de compétitivité Tenerrdis accueille très favorablement la démarche engagée par RTE dans le cadre du Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR). Ce document de planification constitue un outil structurant pour accompagner la transition énergétique, garantir la souveraineté industrielle et soutenir l'attractivité économique des territoires. En Auvergne-Rhône-Alpes, région leader de l'industrie française, disposer d'un réseau électrique robuste, anticipateur et suffisamment capacitaire est une condition incontournable pour maintenir et renforcer la dynamique d'innovation, de décarbonation et d'implantation industrielle.

La transition énergétique transforme profondément le paysage électrique. La montée en puissance des productions renouvelables, réparties sur l'ensemble du territoire, impose une évolution d'ensemble du réseau et de ses modes de pilotage. Parallèlement, la réindustrialisation et l'électrification des usages – procédés industriels, mobilités, usages numériques – entraînent une hausse significative de la demande, avec des besoins de raccordement croissants dans les zones à fort potentiel économique. Dans ce contexte, le SDDR doit permettre non seulement de moderniser le système énergétique, mais aussi d'offrir aux acteurs publics et privés la visibilité nécessaire pour engager les investissements qui conditionnent leur compétitivité.

1. Adapter le réseau à la montée des énergies renouvelables et des productions décentralisées

Le développement rapide du photovoltaïque, de l'éolien, de la petite hydroélectricité, ainsi que la généralisation des solutions de stockage et de flexibilité, impose d'adapter les infrastructures électriques. Ces productions, souvent diffuses et intermittentes, nécessitent un réseau plus maillé, plus instrumenté et plus réactif, capable d'intégrer en temps réel des flux énergétiques distribués. Les acteurs fédérés par Tenerrdis développent des technologies permettant d'optimiser ces flux – systèmes de stockage, solutions numériques, pilotage intelligent, flexibilités industrielles – mais leur déploiement requiert un réseau dimensionné et modernisé.

Il est également essentiel de préserver et de renforcer les moyens pilotables bas-carbone, indispensables à la stabilité du système électrique. Les machines tournantes, en particulier, constituent un atout pour maintenir l'inertie du réseau et soutenir l'intégration des

EnR. Le SDDR doit donc s'inscrire dans une approche globale combinant productions renouvelables, flexibilité, pilotabilité et innovation technologique.

2. Accélérer et anticiper le raccordement des sites industriels

L'accès rapide et sécurisé à l'électricité est devenu un critère déterminant pour la localisation des projets industriels. Pour les entreprises, la disponibilité de puissance, la visibilité sur les délais de raccordement et la capacité du réseau à évoluer sont des facteurs de décision majeurs. Aujourd'hui, les délais de raccordement et de renforcement constituent encore des freins importants, qui peuvent conduire à la relocalisation ou à l'abandon de projets pourtant stratégiques pour la souveraineté nationale.

Tenerrdis recommande la mise en place de mécanismes plus dynamiques d'anticipation, notamment dans les zones identifiées comme stratégiques pour l'accueil d'activités industrielles : sites d'électrification lourde, projets hydrogène, production d'e-carburants, gigafactories, data centers, ou encore filières des matériaux critiques. La création de zones énergétiquement surcapacitaires constitue une solution particulièrement pertinente pour capter les implantations industrielles dans un contexte de compétition internationale accrue. Ces zones permettraient de sécuriser les décisions d'investissement tout en accélérant l'atteinte des objectifs nationaux de réindustrialisation et de décarbonation.

Par ailleurs, une simplification des procédures administratives et une meilleure coordination entre gestionnaires de réseau, collectivités et industriels sont nécessaires pour réduire les délais et améliorer la lisibilité des étapes de raccordement.

3. Valoriser les filières industrielles régionales au service de la modernisation du réseau

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un tissu industriel exceptionnel, riche de plus de 1 000 entreprises actives dans les équipements électriques, les composants, l'électronique de puissance, les systèmes numériques, les services énergétiques et les technologies associées au mix électrique. Ces entreprises constituent une chaîne de valeur complète, capable de contribuer directement à la modernisation du réseau et au développement des solutions bas-carbone.

Tenerrdis soutient la démarche présentée dans le SDDR visant à renforcer l'approvisionnement français et européen pour les matériels et services liés au réseau. Une visibilité pluriannuelle sur les besoins, volumes et calendriers d'investissement permettrait aux industriels régionaux d'adapter leur outil productif, de sécuriser leurs approvisionnements et d'engager des investissements structurants. Cette dynamique serait également un levier de réindustrialisation, de création d'emplois qualifiés et de souveraineté technologique.

4. Mieux articuler planification énergétique et aménagement territorial

La cohérence entre planification énergétique, développement économique et aménagement du territoire constitue un enjeu majeur pour la région. Les projets industriels émergent désormais dans des écosystèmes territoriaux complexes où la disponibilité en énergie devient un facteur structurant. Les collectivités, les acteurs économiques et les gestionnaires de réseau doivent donc travailler de manière concertée pour anticiper les besoins et coordonner les investissements.

Cette coordination doit également permettre une allocation optimale des ressources financières. À ce titre, Tenerrdis rappelle que l'enfouissement systématique des lignes n'est pas une solution soutenable : ses coûts très élevés limitent la capacité d'investissement dans les projets réellement structurants pour les territoires. L'enfouissement doit être réservé aux zones où il constitue une véritable nécessité – notamment en milieu urbain – afin de préserver la capacité d'investissement dans la modernisation et l'extension du réseau.

CONCLUSION

Tenerrdis considère le SDDR comme une opportunité majeure pour sécuriser la transition énergétique, soutenir la réindustrialisation et valoriser les filières industrielles régionales. Le pôle identifie trois priorités : adapter le réseau aux productions décentralisées, accélérer les raccordements industriels et anticiper l'aménagement des zones à fort potentiel économique, renforcer les chaînes de valeur régionales impliquées dans la modernisation du réseau. Un réseau électrique robuste et anticipateur est indispensable pour garantir la souveraineté énergétique et industrielle de la région et du pays.

De plus, l'accès sécurisé, rapide et facile à une énergie bas carbone doit mettre la France sur une trajectoire compatible avec l'atteinte de ses objectifs de neutralité carbone en 2050.

